M'SILA

10 morts et 12 blessés dans un accident de la route

Tel est le bilan d'un grave accident de la route survenu vers 1h30mn dans la nuit de vendredi à samedi sur la RN46 dans la commune de Oueltame au lieudit Chermate situé à quelques dizaines de kilomètres à l'est de la ville de Bou Saâda où un bus de transport de voyageurs reliant la ville de Biskra à la capitale a dérapé faisant plusieurs tonneaux, selon la déclaration de l'une des victimes faite au micro de la radio locale de la wilaya.

Parmi les corps des défunts de ce tragique accident de la route, on enregistre 5 femmes ,3 garçons et 2 hommes. Quant aux 12 personnes blessées dont 4 grièvement touchées, elles ont été prises en charge par le personnel du bloc opératoire de l'établissement public hospitalier (EPH) Rezig-Bachir de la ville de Bou Saâda où on a procédé à l'amputation d'un bras pour l'une des victimes et une jambe pour une autre selon le directeur de cette structure M. Oumziane Fouad. Le troisième blessé présente un traumatisme crânien et le quatrième est orienté au service d'orthopédie apprend-on de la même source. Quant aux 8 autres voyageurs blessés, ils vont quitter incessamment l'hôpital après avoir subi les premiers soins au service des urgences de cet EPH.

Pour les victimes décédées le directeur de cet hôpital a parlé de 9 corps transférés à la morgue par les services de la Protection civile de la wilaya avant de rectifier et d'ajouter une dixième victime qu'on n'a pas pu identifier devant l'ampleur de cet accident puisqu'on a retrouvé des membres d'un bébé, il s'agit d'une épaule et d'une jambe d'un nouveau-né, trouvés sur le lieu du drame où on a difficilement identifié 5 personnes.

Par ailleurs, les 5 autres victimes seront connues après l'application de la procédure judiciaire. Il est à signaler que le wali de M'sila M. El Hadj Mokdad s'est rendu à l'EPH de Bou Saâda pour s'enquérir de la santé des blessés comme il a procédé à l'installation d'une cellule de crise composée de psychologues en vue de prendre en charge les familles des victimes prises de panique qui sont arrivées dès le lever du jour à l'hôpital Rezig-Bachir de Bou Saada,inquiètes de leurs proches ayant été de ce voyage.

Les services de la Gendarmerie nationale qui se sont présentés sur le lieu du drame pour participer en compagnie de la Protection civile à l'évacuation des blessés et le transfert des défunts à l'EPH Rezig-Bachir, ont déclaré dans un communiqué de presse que les premières causes de cet accident sont dues à la perte de contrôle du car par le conducteur avant de déraper sur le bas-côté de la chaussée et faire plusieurs tonneaux.

En outre, le groupement de la gendarmerie a demandé assistance à des experts dans les accidents de la route relevant de l'Institut national de criminologie et de criminalistique (INCC) de la Gendarmerie nationale de Bouchaoui en vue de définir les causes exactes de ce drame,selon le chef du groupement de la Gendarmerie nationale de M'sila, le colonel Salhi Bachir.

A. Laïdi

FOIRE DU MIEL À EL-BIAR (ALGER)

Pour valoriser le produit naturel et combattre... l'arnaque

«Tous les remèdes sont dans les plantes et toutes les plantes sont dans le miel.» Ceci, ce sont les apiculteurs professionnels qui vous le diront et confirmeront sans gêne aucune, à l'occasion de la Foire du miel et des produits de la ruche à laquelle ils participent au centre de la commune d'El-Biar.

Programmé depuis hier et se prolongeant durant une dizaine de jours, le rendez-vous en question regroupe près d'une vingtaine d'exposants dûment affiliés à l'Association des apiculteurs de la wilaya d'Alger, qui ne cesse de valoriser le miel naturel à 100% et le savoir-faire ancestral.

Aliment très sain dont les multiples vertus et propriétés améliorent la santé et préviennent de nombreuses maladies, il est exposé et vendu dans sa plus grande variété (eucalyptus, jujubier, euphorbe, chardon, lavande, moutarde, multi-fleurs, oranger, anis…). Les nombreux produits de la ruche à l'image du pollen, de la gelée royale, de la propolis, sont eux aussi en pleine expansion ces derniers temps, et dont les vertus bienfaitrices sont une réalité concrète.

«Tout comme le miel, les produits de la ruche, récoltés et préparés avec une extrême délicatesse et un savoir-faire très pointu et qui sont également entièrement naturels, sont excellents pour l'état de fatigue, l'asthénie, les inflammations, les infections respiratoires, urinaires, l'arthrose, les rhumatismes,…», dira M. Saïd Chaâbane, apiculteur confirmé et réelle pièce maîtresse de l'association.

Les visiteurs-acheteurs, qui seront aimablement conviés à déguster gratuitement les différentes gammes de miel, auront aussi la possibilité d'avoir à portée de main et à des prix exceptionnels, différents produits cosmétiques à base de miel et de ses dérivés (crèmes, savons, sirop, cire d'abeille…). «Ces produits préparés avec beaucoup de soin sont efficaces pour la peau et le visage, pour la chute des cheveux, les eczémas, les migraines, l'arthrose, varices, rides… et qui sont présentés par les producteurs eux-mêmes, tous apiculteurs de métier», a tenu à ajouter Abdelkader Bey, trésorier de l'association et célèbre apiculteur de Sidi-Moussa.

Comme le veut la tradition, les exposants ne s'arrêteront pas à la seule vente de leurs produits, puisqu'ils se feront un devoir de sensibiliser les visiteurs quant à l'arnaque qui existe dans le marché informel.«Nous faisons en sorte que la clientèle passe un moment agréable en prenant réellement du plaisir et en repartant bien informée des vertus du miel et des produits de la ruche mais aussi de l'arnaque qui sévit dans le marché informel où les pseudo-vendeurs proposent sans scrupules un produit à l'origine douteuse», lance Redouane Sellidj, président de l'association, biologiste de formation, apiculteur de métier dont les compétences en matière d'apithérapie (traitement par le venin d'abeille) ne sont plus à vanter.

Faites un saut à El-Biar, vous trouverez la Foire du miel et l'accueil des exposants-apiculteurs (pas d'intermédiaires) à votre… goût.

Abdenour Belkheir

CNAS NAÂMA

Maladie de complaisance ou médecins de complaisance ?

L'agence Cnas de la wilaya de Naâma a organisé une journée d'étude à l'adresse des médecins, à l'effet de les sensibiliser sur l'octroi abusif de congés de maladie de complaisance, sujet de dépenses à tort de sommes faramineuses des Caisses de sécurité sociale.

Cette journée d'information sur les arrêts de travail pour «maladie» a été organisée dans la salle de conférences sise dans l'enceinte de la maison de la culture Beghdadi-Belkacem de Aïn-Séfra, où ont été conviés les médecins spécialistes et généralistes des deux secteurs (privé et établissements hospitaliers), ainsi que les directeurs et les responsables des EPH, des EPSP et des centres spécialisés de la wilaya.

Dans une brève intervention, M. Baghdad Azzouz, directeur d'agence Cnas de Naâma, qui a appelé les praticiens à plus de rigueur à la conformité de l'éthique et de la déontologie médicale, n'a pas manqué de rappeler aux participants les règles et les sanctions sur l'octroi à tort des arrêts de travail non justifiés, notamment, l'article 226 dans le code pénal qui stipule que : les praticiens (médecins et dentistes), les sages-femmes,qui attestent faussement un arrêt de travail, ou une falsification d'une indication d'infirmité, d'invalidité, de décès ou d'une grossesse mensongère, favorisant une quelconque personne pour l'obtention d'une rente ou autres, feront l'objet de poursuites judiciaires, et seront punis conformément au code pénal, par un emprisonnement et l'interdiction de toutes activités. Il ajoutera dans le même sillage, que «la délivrance d'un certificat vierge à une tierce personne constitue également un délit».

Dans la foulée, plusieurs autres cadres de la Cnas, à l'exemple du sous-directeur des prestations ou encore le médecin-contrôle de la Cnas, voire même des médecins conviés, sont intervenus pour lutter ensemble contre ce phénomène, source de saignée financière à la Caisse de sécurité sociale ou infraction disciplinaire et économique chez l'employeur.

Notons enfin que dans les articles 24 et 58 du code de l'éthique et de la déontologie médicale, il est stipulé que «tout acte de nature procurant un avantage matériel injustifié, ou la délivrance de prescriptions tendancieuses non réglementées par le code, sont interdits».

Notons enfin que l'agence Cnas de Naâma multiplie ces rencontres avec ses partenaires à l'effet, nous dit-on, de mettre en application les nouvelles dispositions pour combattre la bureaucratie, les maladies de complaisance, les médecins et les officines pharmaceutiques de complaisance, et ainsi mettre les acquis privilégiés au profit des assurés sociaux.

B. Henine

SOUK AHRAS

13 003 personnes ont bénéficié de l'allocation forfaitaire de solidarité «AFS»

Selon les statistiques établies par la Direction de l'action sociale au niveau de la wilaya de Souk Ahras, 2 743 handicapés à 100% tirent profit de l'allocation forfaitaire de solidarité, la manne financière octroyée annuellement par le ministère de la Solidarité à cette catégorie est de 180 millions de dinars, le même service a recensé durant l'exercice 2016 les catégories touchées par les différents dispositifs d'aide sociale, comme les personnes âgées, les malades chroniques, les femmes divorcées. Dans ce contexte, selon les chiffres qui ont été formulés par ce service, 13 003 personnes bénéficient de l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS), la manne d'argent injectée par le ministère de tutelle est de l'ordre de 485 460 000,00 DA.

Concernant ceux qui ont bénéficié de la prime d'insertion des diplômés, ils sont au nombre de 1 429. Ceux qui sont pris en charge dans le cadre du Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS) sont 2 504 bénéficiaires, l'enveloppe attribuée à cette catégorie est de 15 024 000,00 dinars.

Barour Yacine

GHARDAÏA

Sept morts dans un accident de la route

Sept personnes ont trouvé la mort et une autre a été grièvement blessée dans un accident de la route survenu hier en début d'après-midi, à 170 km au nord-est de Ghardaïa, a-t-on appris auprès de la Protection civile.

L'accident s'est produit sur le chemin de wilaya N°33, entre Guerrara et El Hadjira, à la frontière administrative entre Ghardaïa et Ouargla, lorsqu'un véhicule utilitaire est entré en collision frontale avec un semi-remorque, a précisé la même source.

Il a provoqué la mort sur place de sept personnes qui étaient à bord du véhicule utilitaire, et dont les corps ont été transportés vers des structures sanitaires de Guerrara et Hadjira, a indiqué la source.

Le chauffeur du camion, grièvement blessé, a été, lui, évacué vers l'hôpital de Guerrara le plus proche du lieu de l'accident, selon la Protection civile de Ghardaïa.

Il a fallu utiliser un matériel de désincarcération par les équipes combinées de Guerrara et Hadjira pour extraire les corps déchiquetés des victimes ainsi que le chauffeur du camion semi-remorque blessé, a-t-on ajouté. Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de l'accident.

APS